

## La révolte des Maillets dans les Lieux de mémoire

Yoshiaki ÔMI

### Introduction

Au cours de cette intervention, je me propose de réexaminer les émeutes populaires qui, en France, ont marqué la période de crise du système féodal à la fin du Moyen Âge, en les abordant sous l'angle de la sciences des archives. Parmi les nombreux soulèvements qui ont éclaté à cette époque dans les villes et villages du royaume, j'ai choisi de me pencher en particulier sur la révolte dite « des Maillets » (ou « des Maillotins »), qui a agité la capitale dans les années 1382-1383, du fait de l'existence d'un ensemble relativement cohérent de documents historiques relatifs à cette insurrection parisienne.

Sur le plan de la méthodologie, tout en gardant à l'esprit les débats qui entourent la notion de « Lieux de mémoire » proposée entre autres par Pierre Nora, je vais d'abord mettre à bas les représentations généralement partagées jusqu'à présent à propos de la révolte des Maillotins, que l'on peut considérer comme une sorte de « grand récit de fiction », afin de faire émerger une nouvelle image de ces événements. Il s'agira donc d'apporter un nouvel éclairage à ces émeutes, non pas de manière globale, mais à propos de certains de leurs aspects, et qui plus est, en prenant un exemple abordé sous un angle particulier. Chroniques, édits, lettres de Rémission et autres documents historiques ont été exploités dans le cadre de cette étude.

Je vais d'abord vous parler des représentations sur la révolte des Maillets qui prévalent jusqu'à maintenant, puis extraire les particularités de ces soulèvements tels qu'ils sont présentés en tant qu'objets de mémoire décrits dans les chroniques ; enfin, j'établirai une comparaison avec l'image qui en est donnée à la postérité par le texte des *lettres de Rémission*

## 1) Représentations habituellement partagées à propos de la révolte des Maillets

On peut estimer que les recherches empiriques sur ces événements ont pris fin dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, avec les travaux de F.-T. Perrens<sup>1)</sup>, L. Mirot<sup>2)</sup>, et A. Coville<sup>3)</sup>. Ensuite, l'histoire officielle des Maillets qu'ils avaient définie a seulement fait l'objet de citations dans des études sur la Guerre de Cent Ans ou dans l'Histoire de France en général, et s'est finalement inscrite telle quelle dans les mémoires comme l'un des épisodes de l'histoire nationale.

Voici les grandes lignes des événements, tels que décrits par ces auteurs : le 1<sup>er</sup> mars 1382, au marché central de Paris, des émeutes éclatent à cause de la perception d'une nouvelle taxe sur les denrées de base. La foule des révoltés provoque alors des troubles qui se multiplient dans divers quartiers de la capitale : elle se rue sur les collecteurs d'impôt, qui sont massacrés, ferme les portes de la ville, attaque le Châtelet et s'empare d'environ 3000 maillets de plomb. Craignant d'être attaqués à leur tour, les grands bourgeois de Paris se joignent au peuple. Environ 4000 insurgés contrôlent la rive droite de la Seine dans son ensemble et on dénombre 30 morts, victimes de leur colère, dont 16 Juifs assassinés dans le quartier du Marais.

Afin de ramener l'ordre, l'université de Paris, Jehan des Marés, prévôt des marchands, et d'autres tentent une médiation avec l'entourage du roi, qui avait fui à Vincennes. Cependant, les négociations sont reportées car les régents veulent en priorité réprimer les soulèvements qui se produisent au même moment à Amiens et dans diverses *bonnes villes* du nord de la France, ainsi que la révolte menée en Flandre par Philippe von Artevelde et ses acolytes, qui se fait de plus en plus violente. Pendant ce temps, à Paris, des tisserands se réunissent en secret pour continuer le combat et projettent de tuer le prévôt des marchands, mais leur plan est découvert et déjoué. Malgré ce revers, des partisans de cette ligne d'action poursuivent l'affrontement avec les classes dirigeantes parisiennes et prennent par exemple contact avec Gand dans le but d'organiser la résistance à l'intervention de l'armée royale en Flandre.

---

1) F.-T. Perrens, *La Démocratie en France au moyen Age*, t. II, Paris, 1875, pp.42~59.

2) Léon Mirot, *Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI*, Paris, 1906, pp. 109~139

3) Alfred Coville, *Les Premiers Valois et les début de la guerre de Cent Ans (1328-1350)*, Paris, 1910, pp. 300~310.

---

Cela n'empêche pas le duc de Bourgogne et ses troupes de remporter la bataille de Roosebeke, au sud de Bruges, avant de reprendre le chemin de Paris. : le 11 janvier 1383, le duc entre dans la capitale par la porte de Saint Denis et rejoint le Palais Royal sur l'île de la Cité : c'est alors que commence la répression. En quatre jours, de 15 à 20 personnes sont exécutées et, pour finir, Paris est privé de ses prérogatives de municipalité, tout comme Rouen.

Si l'on en croit cette description des faits, la révolte des Maillets serait donc une émeute fiscale qui aurait éclaté à Paris, impliquant bon nombre de classes sociales modestes, avec à leur tête les artisans. Le nom de « Maillets » (« *des Maillez*»)4) aurait en outre été utilisée par les contemporains de ces événements pour distinguer les révoltés parisiens des « fauteurs » d'autres troubles, par référence à des *mailles de plomb* dont la foule se serait emparées pour s'armer. L'appellation *mailloins*, quant à elle, ne serait apparue que plus tard.

Après Perrens, Mirot et Coville, il paraît indispensable de citer Michel Mollat et Philippe Wolf pour leurs travaux sur cette insurrection5), qui soulèvent de nouvelles questions quant à son interprétation. S'appuyant sur les éclairages offerts par des études en histoire économique et sociale, un domaine très impliqué dans la controverse sur la crise du système féodal, ils placent la révolte des Maillets dans la catégorie des « révolutions populaires ». En d'autres termes, ils se proposent d'appréhender ces événements dans un cadre historique général : en effet, bien qu'ils présentent la perception de l'impôt comme le principal élément déclencheur, Mollat et Wolf mettent l'accent sur la profonde influence des questions économiques et sociales dans l'apparition de ces troubles. Selon leur analyse, la colère des Parisiens serait due à : « *la paupérisation croissante dans la deuxième moitié du XIVe siècle ; la condition de vie des milieux du travail ; en ville les valets, les compagnons et même les maîtres obligés de louer leur travail à autrui ; à la campagne, un exode, encore connu, quoique perceptible, jetant sur les routes un nombre inaccoutumé de vagabonds et dans les villes une main-d'œuvre sans spécialité et, de ce fait, vouée au chômage ou aux bas salaires* »6).

---

4) *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, M. L. Bellaguet éd. et trad., 6 vol., Paris, 1842, nlle éd., 3 vol., Paris, 1994, t. 1, p. 139 ; L. Mirot, *op. cit.*, p. 111.

5) M. Mollat et Ph. Wolff, *Ongles bleus, Jacques et Ciompi, les révolutions populaires en Europe aux XIVe-XVe siècles*, Paris, 172-180

Cette vision des Mailles se retrouve également chez Guy Fourquin<sup>7)</sup>, auteur d'une classification typologique des soulèvements populaires au Moyen Âge élaborée d'un point de vue sociologique, ou encore dans les révoltes urbaines telles que les présente l'étude de Bernard Chevalier<sup>8)</sup> sur les bonnes villes du 14<sup>ème</sup> siècle.

Un autre courant de recherches propose des angles d'analyse diversifiés des émeutes populaires, y compris la révolte des Maillets. Parmi les études représentatives de ce courant, celle de Guy Bois<sup>9)</sup>, par exemple, établit un lien entre ces heurts et le développement de l'exclusion sans merci des indigents en zone urbaine, toujours plus nombreux, à une époque où la crise du régime seigneurial va s'aggravant ; elle porte en outre une attention particulière à l'utilisation de la violence par les insurgés. Citons également les problématiques soulevées par les travaux de l'historienne Claude Gauvard<sup>10)</sup> ou encore par ceux de François-Olivier Touati<sup>11)</sup>: dans le cadre d'une étude sur la relation entre la violence exercée par le peuple en révolte et l'ordre public, la première souligne le caractère formel et limité du comportement des émeutiers, tandis que le second, tout en mettant en lumière les diverses causes des soulèvements populaires, présente ces derniers comme l'expression d'une légitimité.

## 2) La révolte des Maillets telle que restituée dans les ordonnances et chroniques

Il va sans dire que les *Ordonnances des Roys de France*<sup>12)</sup> en date du 27 janvier 1383 ont été jusqu'à présent exploitées dans les travaux de recherches sur les *Maillets*

---

<sup>6)</sup> *Ibid.*, p. 177-178.

<sup>7)</sup> G. Fourquin, *Les soulèvements populaires au Moyen Age*, Paris, 1972.

<sup>8)</sup> B. Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1982, pp. 299-302 ; *id.*, « Corporations, conflits politiques et paix sociale en France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *R. H.*, n. 543, 1982, p.31

<sup>9)</sup> G. Bois, *La Grande dépression médiévale des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le précédent d'une crise systémique*, Paris, 2000, p. 103-112.

<sup>10)</sup> C. Gauvard, *Violence et ordre public au Moyen Age*, Paris, 2005, pp. 206-213.

<sup>11)</sup> F.-O. Touati, « Révolte et société: l'exemple du Moyen Age », Actes du 114<sup>e</sup> congrès national des sociétés savants ( Paris, 1989 ), Section d'histoire médiévale et de philologie, *Violence et contestation au Moyen Age*, Paris, 1990.

<sup>12)</sup> *Ordonnances des Roys de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique*, Sixième volume, éd., par M. Secousse, Paris, 1741, pp. 685-687 ; Isambert et alii, *Recueil général des Anciennes lois française*, Paris, 1824, pp. 572-573.

et que c'est sur elles que s'appuie l'histoire officielle de ces événements, tels qu'ils subsistent dans la mémoire commune. Je vous propose donc de nous pencher d'abord sur ce document :

*« ..... c'est assavoir, l'imposicion de la Gabelle, & autres Aides, par la fourme & maniere plus à plain declarée en certaines instructions sur ce faictes, à commencer le premier jour de Mars derrenierement passé ; auquel jour plusieurs des manans & habitans de nostre dicte Ville, & autres gens de male volenté, qui estoient ledit jour en icelle Ville, en perseverant de mal en pis, & pour empescher le cours desdis Aides à nous octroyez, comme dit est, se feussent assemblez ès Halles de notre dicte Ville, & y tué & murtry aucuns qui estoient ordonnez & commis sur le fait des Aides, rompu les boistes ordonnées pour mettre les deniers d'iceulx Aides, & d'illecques alez en l'Eglise Saint-Jacques de l'Ospital où ilz trouvèrent ung des Fermiers desdis Aides, lequel ils boutèrent & menerent par force hors d'icelle Eglise, & le tuerent & murtrirent ; & après se feussent transportez en la maison de la Ville, & d'icelles rompu les portes, huis & coffres, & prins grant quantité de mailletz qui y estoient, lesquelz Hugues Aubriot jadis Prevost de Paris, avoit fait faire du commandement de nostre très-chier Seigneur & Pere que Dieu absoille, & eussent aussi tué & murtry aucuns de noz Officiers & autres qui avoient recue les Imposicion & autres Aides, ou pris à Ferme ; abatu plusieurs maison à Paris, rompu coffres, effondré vin & autres buvrages, prins & emblé plusieurs biens en iceulx ; & avecques ce, eussent & rompu les prisons de nostre Chastellet de Paris & autres ; prins, cases, emporté & desire plusieurs procès, Pappiers, Chartres, Registres & autres Lettres & Escriptions, touchans Nous & nostre people ; & aussi tué & murtry plusieurs vifs & vifves qui estoient en nostre especial Sauvegarde, & pillié, gasté, dissipé & robe leurs Lettres & biens, & ceux de plusieurs Crestiens qu'ilz avoient en gaignes pardevers eulx ; & depuis en perseverant en leur mauvaise volenté, aient fait par plusieurs fois assemblées & plusieurs commocions, tant armez comme desarmez, & fait chaiennes & barriers en nostre dicte Ville, de leur auctorité, sans nostre congié & licence, & gardées les Portes à l'encontre de Nous & de noz Officiers, & refuse de Nous y laisser entre à nostre volenté; .....*

..... par plusieurs fois depuis ledit premier jours de Mars, jusque au Dymenche onzième jour de ce present mois de Janvier, que Nous venismes en nostre dicte Ville de Paris ; & oultre, aient par plusieurs fois mesprins dès le temps de nostre dit Seigneur & Pere que Dieu absoille, & depuis sa mort, en plusieurs manieres, dont plusieurs autres bonnes Villes de nostre Royaulme y ont prins mauvais exemple, ..... »

Si cette description permet de voir l'évolution du soulèvement dans ses grandes lignes, je voudrais attirer votre attention sur ce passage en particulier : « *plusieurs des manans & habitans de nostre dicte Ville, & autres gens de male volenté* ». Il révèle en effet la façon dont les autorités royales considéraient les émeutiers, qu'elles divisent en trois catégories : les *manans*, les *habitans* et les *gens de mal volenté*, ce qui montre que la révolte était conduite par des personnages aux profils divers. Autrement dit, si l'on se réfère à ce qu'en dit l'entourage du roi dans ces ordonnances, non seulement il devient impossible de qualifier cette révolte de simple « émeute anti-fiscale », mais le mouvement apparaît dans toute sa complexité, les émeutiers ne pouvant être tout bonnement classés en deux groupes opposés que seraient d'une part, une foule enragée de rebelles de basse extraction, et d'autre part, une classe urbaine et aisée agissant en toute conscience.

Voyons donc comment s'exprime sur ce point la *Chronique de St. Denys*<sup>13)</sup>. L'utilisation de chroniques en tant que documents historiques présuppose une approche critique des descriptions qu'elles contiennent, mais il est aussi nécessaire de prêter attention à leurs différences avec celles des autres types de documents.

« *Le premier jour de mars, à l'heure de prime, ils se réunissent à la halle, et, voyant qu'on exigeait l'impôt d'une femme qui vendait un peu de cette herbe qu'on appelle cresson en français, ils s'élancent sur le percepteur royal, le percent de mille coups et le mettent à mort. Ce crime une fois commis, le désordre ne s'arrête plus à la halle ; il se répand çà et là par toute la ville. De tous les quartiers on accourt à la halle avec un tumulte effroyable, et la foule grossissant de tous côtés, une clameur immense s'élève et retentit aux*

---

<sup>13)</sup> *Chron. du religieux.*, pp. 137-139.

*oreilles de tous. Pour que le feu de la sédition se communique partout, quelques étourdis, dignes de la colère du ciel, parcourent les carrefours et les rues de la ville en poussant des cris horribles, armés d'épées et toutes les armes que la fureur populaire pouvait leur fournir, appelant aux armes pour la liberté de la patrie. Un petit nombre d'hommes jettent ainsi la multitude dans l'égarement : entraînant les uns et les autres, ils recrutent partout des partisans volontaires de leur révolte ; en peu de temps ils ont rassemblé cinq cents misérables de leur espèce. »*

Comme vous pouvez le constater, le déroulement des événements est ici décrit sous un angle qui diffère de celui adopté dans les *Ordonnances* ; en outre, le texte dépeint avec clarté la façon dont la foule des insurgés s'est progressivement formée : certes, il ne dit pas qui sont les premiers insurgés, ceux qui, aux Halles, *s'élancent sur le percepteur royal* au moment où éclate la révolte, mais il indique que, suite à cet épisode, *le désordre ne s'arrête plus à la halle ; il se répand çà et là par toute la ville ; puis, la foule grossissant de tous côtés, une clameur immense s'élève et retentit aux oreilles de tous* ; la chronique précise encore qu'*Un petit nombre d'hommes jettent ainsi la multitude dans l'égarement, (...) cinq cents misérables qui recrutent partout des partisans volontaires de leur révolte.*

Il est probable que ce *petit nombre d'hommes* correspond à ceux que les *Ordonnances* qualifiaient de *gens de mal volonté* et qu'ils puissent être considérés comme les meneurs de la révolte des Maillets. Cependant le récit d' « un témoin oculaire », l'étranger Buonaccorso Pitti, met un frein à cette interprétation. Selon lui, en effet, « *Le petit peuple se souleva à Paris. A l'origine de cette révolte il y eut une marchande des quatre saisons, parce qu'un percepteur voulait saisir sa marchandise pour la perception de la gabelle sur les fruits et légumes. Elle se mit à crier : < A bas les impôts >, c'est-à-dire la gabelle* »<sup>14)</sup> : si son témoignage sur les circonstances du déclenchement des hostilités se rapprochent de la description qui en est faite dans la *Chron. de St. Denys*<sup>15)</sup>, il convient de ne pas perdre de vue que, pour lui, c'est *le petit peuple* qui exprime alors sa colère. De même, dans la *Partie inédite des chron. de St. Denys*, il est

<sup>14)</sup> M. Mollat et Ph. Wolff, *op. cit.*, p. 172.

<sup>15)</sup> *Partie inédite des Chroniques de Saint-Denys, suivie d'un récit également inédit de la campagne de Flandres en 1382 et d'un poème sur les joutes de Saint-Inglebert ( 1390 )*, Paris, 1864, pp. 1-2.

indiqué : « *Item, icellui premier jour de mars qui fut jour de samedi, fut à Paris une grant esmeute du peuple de la ville* », mais cela ne permet pas de démontrer l'identité des meneurs du soulèvement.

Cependant, les développements ultérieurs de la révolte sont présentés comme suit dans les *Ordonnances* : « *depuis en perceverant en leur mauvaise voullenté, aient fait par plusieurs fois assemblées & plusieurs commocion, tant armez comme desormez, & fait chaiennes & barriers en nostre dicte Ville, de leur auctorité, sans nostre congïé & licence* »<sup>16</sup>); si l'on en croit ce récit, c'est essentiellement par *mauvaise voullenté* que certains se seraient portés à la tête du mouvement : c'est pourquoi leurs faits et gestes après les premiers incidents méritent une attention particulière.

### 3) Les divers visages de la révolte des Maillets racontée par les Lettres de Rémission

Tentons maintenant d'appréhender le comportement des émeutiers à partir de l'analyse des *lettres de Rémission*, comme l'a fait l'archiviste et paléographe Léon Mirot, qui a exploité celles de 62 insurgés impliqués dans la révolte des Maillets<sup>17</sup>). Nous nous limiterons ici au recueil des informations concernant les faits et gestes des individus au moment où éclate le soulèvement, la nature des violences perpétrées, l'organisation de rondes de nuit ou d'assemblées, ainsi que les motivations à l'origine de leurs agissements.

Lors de l'exploitation de *lettres de Rémission* en tant que pièces historiques, il est particulièrement important de garder à l'esprit que, généralement, ces documents ne reflètent pas la réalité des faits<sup>18</sup>). De ce fait, il est essentiel que le chercheur qui se penche sur ces lettres sache déceler les références ou les mentions manquantes : il faut en effet porter un regard critique sur les pièces étudiées, compte tenu du fait que ce qui n'est pas mentionné tend à être finalement enregistré dans les mémoires comme n'ayant pas vraiment de rapport avec l'ensemble des événements qui constituent le développement de la révolte.

---

<sup>16</sup>) *Ordonnances des Roys de France.*, pp. 685-686.

<sup>17</sup>) L. Mirot, *op. cit.*, p. 114

<sup>18</sup>) Pierre Braun, « La Valeur documentaire des lettres de Rémission », Actes du 107<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes éd., *La Faute, la répression et le pardon*, Paris, 1984, p. 208.

---

Commençons pas une lettre dans laquelle il est fait référence aux premiers instants de l'émeute. On y évoque les souvenirs du *suppliant*, un nommé Jehonnin (Jehan) le Feure<sup>19</sup>), dont la profession n'est pas connue :

« ..... , passoit par devant la maison dudict suppliant, qui lors demouroit en la grande rue Saint Denys, et pour la grant noise et grant tumult qu'il faisoient, ycellui suppliant fust venu à son huys pour veoir que c'estoit, ..... feust alé avec eulx jusques es halles de Paris, où il vit que on abatoit un potence de boys de l'ostel du Signe, et après ce d'illec se fust parti et alez avec ycellui commun devant l'ostel de la Chayère, où il vit romper par pluseurs dudict commun un treilliz, ..... et en après se fust parti ledit commun d'icelluy hostel de la Chayère et fust alé tout droit en l'église Saint Jaques de l'Ospital, ..... ou ledit suppliant les suy, dont grant quantité d'icelluy commun monta au cloichier ; ..... »

Le *suppliant* se serait donc trouvé par hasard sur le chemin des révoltés, qu'il aurait suivi par curiosité, et aurait fini par être mêlé, pour ainsi dire malgré lui, au désordre ambiant. Les argumentations de ce type sont légion : dans le cas de Guillaume Chevalier<sup>20</sup>), employé chez un changeur, l'expression « ..... et ainsi qu'il estoit à luy, et lui dirent de fait : < que faiz-tu cy, passe, vien-t-en avec nous, > lequel leur respondy ces paroles < et où yroy-je >.....» permet de bien insister sur le fait que, non seulement le *suppliant* n'a pas participé aux heurts de manière active, mais qu'il est encore moins impliqué dans le déclenchement de l'insurrection. Quant au témoignage de Colin Adam<sup>21</sup>), coutelier de son état, il est rendu en ces termes : « ..... feust venu à lui son dizenier qui dist qu'il se tenist sur ses gardes et que on tuoit ceulz qui avoit tenues les impositions. .... Et en retournant des Juifs, il regarda que aucuns aboient en maison de la ville, lequel ala aveceulz et y prist un maillet, ..... » : il est donc explicitement indiqué que, si l'homme avait bien pris part aux rondes de nuit, il n'avait pas agi de sa propre initiative.

<sup>19</sup>) Archives Nationales, JJ. 124 n. 332, Paris, oct., 1383

<sup>20</sup>) Arch. Nat., JJ. 123, n. 710, fol. 38v, St-Denis.

<sup>21</sup>) Ibid., JJ. 126, n.132, fol.87, Paris, mars.

Il est pourtant assez probable que ces trois *suppliants* appartiennent à la catégorie des émeutiers de *mauvaise volonté* plutôt qu'à celle du *petit peuple*. En effet, même si ces individus sont présentés comme des *suppliants*, on peut estimer que les explications avancées ne sont que des « prétextes » développés en vue d'une « dénégarion de crime », nécessaire du fait des poursuites engagées par les autorités.

Il n'en reste pas moins vrai que les *lettres de Rémission* sont des traces du passé renfermant toutes sortes d'informations, qui ne peuvent être ignorées, au sujet des développements de la révolte.

L'un des éléments ainsi conservés en « mémoire » est l'usage de la violence. Le terme même est directement repris dans la lettre relative à J. le Feure, mais comme le montre celle de C. Adam, on peut même y trouver, clairement indiquée, l'identité du propriétaire des maisons détruites : ..... où il vit que on abatoit la maison Pierre Chabot, ..... Et là oy dire que on abatoit la maison maistre Jehan de Chatou. ....<sup>22)</sup>. De leur côté, les « souvenirs » rapportés par l'aumussier Testart Maciot<sup>23)</sup> témoignent des violences perpétrées à l'encontre de la cathédrale Notre Dame, alors dépositaire d'une partie de l'autorité publique : « Et là oy dire que l'on estoit alez en la cour de l'evesque de Paris mettre hors de prison Hugues Aubriot qui là estoit prisonnier, et là ala et trouva la porte fermée de la dicte cour, qui est près du portail de léglise N. D. de Paris sur le Parviz ; à laquelle porte il hurta et lui fu ouverte ». Cependant, rien dans ces témoignages ne laisse penser que les émeutiers se seraient livrés à des saccages ou à des pillages sur tout ce qui se trouvait sur leur passage.

Cela semble d'ailleurs être confirmé par l'existence des gardes de nuit dont il a été question dans la lettre de C. Adam, et dont la mention se retrouve dans les documents concernant d'autres *suppliants*. Le jeune Giles Labat<sup>24)</sup>, par exemple, en parle en ces termes : « ..... plusieurs fois armez et le plus souvent par le commandement et ordenance des quarteniers et diseniers de nostre dicte ville ..... », tandis que Colin Piques<sup>25)</sup>, âgé de 9 ou 10 ans, explique : « ..... Et depuiz, quant son disenier, cinquantenier ou quartenier lui commandoient aler au quet ou à assemblée, ..... » ; de même, dans la lettre de

---

<sup>22)</sup> Loc. cit.,

<sup>23)</sup> Arch. Nat., Jj. 132, n. 82, fol. 45v.

<sup>24)</sup> Ibid., Jj. 123, n. 14, fol. 10v. St.-Germain-en-Laye, juillet, '83.

<sup>25)</sup> Ibid., Jj. 131, n. 122, fol. 75, Gournay en Normandie, sep., '87.

---

Jehan Gonde<sup>26)</sup>, dont la profession n'est pas précisée, il est indiqué : « ..... *mais par la contrainte de son dizenier fut anx assemblée* ..... » : non seulement ces divers écrits témoignent de la réalité des surveillances nocturnes, mais ils laissent aussi entrevoir l'existence de rassemblements et autres réunions.

A propos, il semble difficile de classer parmi les individus de *mauvaise volonté* les deux très jeunes gens qui viennent d'être cités, et J. Gond, pour sa part, aurait agi sous la contrainte. Comme les recherches de L. Mirot l'ont déjà montré, certaines *lettres de Rémission* concernent 7 valets, citoyens de basse extraction, 2 individus qualifiés d'indigents, ainsi que 3 jeunes (dont Giles Labat et Colin Piques). Les *Chron. de St Denys* rapportent aussi que, au fil du déroulement des événements, 2000 bourgeois entièrement armés se seraient rassemblés dans le but « ..... *de ramener dans le devoir la populace furieuse* ..... »<sup>27)</sup> : si l'on peut émettre des doutes sur les raisons pour lesquelles ces bourgeois s'étaient en fait mobilisés, il n'y en a aucun en ce qui concerne la folle colère qui s'était alors emparée de la *populace* ; c'est pourquoi il est probable que les 12 *suppliants* mentionnés dans ces diverses *lettres de Rémission* étaient plutôt considérés comme des *manans*.

Pour finir, je voudrais attirer votre attention sur la façon dont sont appréhendés, dans les *lettres de Rémission*, les actes de violence des participants au soulèvement. En effet, dans les passages qui abordent cette question, les *suppliants* exposent clairement les faits et donnent l'impression d'affirmer avec une grande confiance en soi que leurs actes n'étaient pas l'expression de leur propre volonté, mais qu'ils étaient dictés par la grande cause commune.

Je le répète, notamment dans le cadre des rondes de nuits, des individus de toutes sortes ont, de leur plein gré ou sous la contrainte, participé à la révolte et commis des actes de violence, assassinant plusieurs dizaines de riches citoyens qui bénéficiaient de privilèges, comme des percepteurs des impôts ou des Juifs, barricadant les portes de la ville, enfonçant les portes des établissements publics qu'ils attaquaient, tels l'hôtel de ville, la prison du Châtelet ou la cathédrale Notre Dame. Essayons donc de cerner leur état d'esprit au moment de commettre ces exactions.

---

<sup>26)</sup> Ibid., JJ. 127, n. 65, fol. 42, Paris, juillet, '85.

<sup>27)</sup> *Chron. du religieux.*, p. 141.

Ce qui frappe d'abord, ce sont par exemple les déclarations du dénommé Jehan Fernicle, d'âge et de profession inconnus : « ..... *Et aussi depuis le premier jour de mars on a exécuté par justice pluseurs qui furent aux mailles .....* »<sup>28)</sup> ou d'un certain Jacquet de Montpelé, dont la profession et l'âge ne sont pas non plus précisés : « ..... , *afin de garder les libertez et franchises que octroyées et données avions à nostre ville de Paris .....* »<sup>29)</sup> . Ayant pris part aux assemblées organisées dans l'église St Sulpice, l'un et l'autre se présentent comme des émeutiers conscients de leurs actes, qui agissent dans le but de sauvegarder *les libertez et franchises* au nom de la *justice pluseurs* : il apparaît donc clairement qu'ils étaient convaincus du bien-fondé des revendications populaires et de la légitimité des châtements décrétés par le peuple.

Du fait de leur implication dans les réunions de l'église St Sulpice, on peut aussi penser qu'il s'agissait de deux artisans du textile<sup>30)</sup>, des foulons par exemple, et cette phrase : « ..... *Allons à Saint Sulpice, et nous y trouverons bonne compaignie, .....* »<sup>31)</sup>, qui figure dans la lettre de J. Fernicle, laisse entendre que les insurgés qui se rassemblaient dans cette église, située hors des murs de la capitale, agissaient probablement, comme ces deux individus, sur la base de cette même opinion unanimement partagée. Assistaient aussi aux assemblées de St Sulpice l'artisan drapier Guillaume Rousseau<sup>32)</sup> qui, plus tard, fut condamné à la pendaison, ou encore un indigent du nom de Laurens de la Grève<sup>33)</sup>.

L'une des caractéristiques à retenir, en ce qui concerne cette révolte, est donc la motivation des actes des insurgés par un sentiment de justice et de légitimité. Ajoutons à cela la mise en place des surveillances nocturnes ou encore l'organisation de rassemblements et de réunions, et l'on voit se dessiner entre les lignes la sociabilité des émeutiers.

---

<sup>28)</sup> Arch. Nat., Jj. 125, n. 19, fol. 12v, dec., '83

<sup>29)</sup> Ibid., Jj. 123, n. 235, fol. 119

<sup>30)</sup> Françoise Lehoux, *Le Bourg Saint-Germain-des-Près depuis ses origines jusqu'à la fin de la Guerre de Cent Ans*, Paris, 1951, p. 341 et 353.

<sup>31)</sup> Arch. Nat., Jj. 125, n. 19, fol. 12v, dec., '83.

<sup>32)</sup> L. Mirot, *op. cit.*, p. 170.

<sup>33)</sup> Ibid., Jj. 135, n. 8, fol. 5.

---

## Pour conclure...

Mettons maintenant un peu d'ordre dans les informations recueillies par l'analyse de ces diverses traces du passé, ces diverses formes de « mémoire ». Cette étude se concentre essentiellement sur les premiers temps de la révolte, mais on peut souligner notamment, le peu d'importance accordé à une motivation d'ordre fiscal, à un mouvement d'opposition à un nouvel impôt, dans les *lettres de Rémission*, contrairement à ce que laissent entendre les *Ordonnances* ou les *Chron. de St. Denys*. Au-delà de la question du fardeau de l'impôt, on peut penser que c'est la dureté de la vie quotidienne pour les *manans*, *habitans* et autre *petit peuple*, qui est à l'origine de la rébellion. En fait, la question du devenir de la nouvelle taxe étant restée en suspens lors des négociations engagées avec l'entourage du roi par l'université de Paris, Jehan des Marés et d'autres détenteurs d'autorité dans la capitale, et le pouvoir royal ayant mis en avant, au moment de la répression, l'opposition au nouvel impôt comme déclencheur du mouvement, c'est cette image de révolte antifiscale qui est restée ancrée dans les mémoires. Cependant, je pense que l'analyse présentée ici des faits et gestes des *suppliants*, ainsi que de leurs motivations, montre qu'il est nécessaire d'accorder davantage d'importance aux conflits préexistants dans la ville, à l'aide à apporter aux indigents, etc. C'est ce qui explique dans quel état d'esprit se trouvent les émeutiers au moment où ..... *le désordre ne s'arrête plus à la halle ; il se répand çà et là par toute la ville..... la foule grossissant de tous côtés, une clameur immense s'élève et retentit aux oreilles de tous. Pour que le feu de la sédition se communique partout, quelques étourdis, dignes de la colère du ciel, parcourent les carrefours et les rues de la ville en poussant des cris horribles, ....*<sup>34</sup>).

De quels problèmes affectant Paris et les autres *bonnes villes* du royaume la crise du régime féodal des années 1380 était la manifestation : c'est ce qu'il nous faut mettre en lumière. Nous pouvons apprendre beaucoup à ce sujet grâce aux recherches sur les marginaux réalisées par Bronislaw Geremek<sup>35</sup>), et aux études en histoire économique et sociale de G. Fourquin<sup>36</sup>) ou de G. Bois<sup>37</sup>). Je regrette d'ailleurs de n'avoir pas pu me pencher davantage sur ces travaux dans le cadre de cette intervention, mais c'est un thème auquel je ne manquerai pas de revenir.

---

34) *Chron. du religieux.*, p. 137.

35) Bronislaw. Geremek, *Les Marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1976.

36) G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age*, Paris, 1964.

37) G. Bois, *La Grande dépression médiévale : XIVe et XVe siècles, le précédent d'une crise systémique*, Paris, 2000.